LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Pourquoi lutter contre le frelon asiatique?

La prolifération de ce nuisible apparu en France en 2004 a des conséquences à la fois :

- sanitaire : une piqûre de frelon asiatique est plus douloureuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille, mais pas plus dangereuse. Sauf en cas de piqûres multiples ou d'allergie au venin d'hyménoptère.
- **environnemental**: ils freinent la pollinisation et attaquent les insectes utiles, notamment les abeilles.

Comment les distinguer?

Le frelon asiatique est plus petit que le frelon européen, avec une tête et le bout des pattes jaunes, un abdomen avec de fines bandes jaunes.





Comment agir face à ce problème ?

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
			PHASI in mars > 1								
			1	PHASE 2 10 avril > 30 juin							
						PHASE 3 1er juillet > 30 novembre					

PHASE 1.

Piégeage des fondatrices, dès que les températures atteignent 13°C Préparez les pièges (bouteilles ou pièges du commerce).

Solution de l'appât : 1/3 bière + 1/3 sirop + 1/3 vin blanc.

Posez les pièges auprès des arbres à fleurs (camélias...), dans un endroit ensoleillé, près des nids non détruits l'année précédente...

Retirez vos pièges le 15 mai afin de ne pas capturer les insectes utiles.

PHASE 2

Recherche de nids primaires : jeunes nids sphériques (une ouverture unique en dessous)

Où sont les nids de frelons ? Cherchez dans les abris de jardin, sous les avancées de toit, dans les coffres de volets roulants...

En règle générale, le nid primaire fait la taille d'une balle de tennis.



PHASE 3

Recherche de nids secondaires: la colonie se développe puis abandonne le nid primaire pour un nid secondaire. Celui-ci peut être aperçu à la cime des arbres, dans les buissons (à hauteur d'homme ou au ras du sol)... Après avoir découvert un nid, ne vous en approchez pas et signalez-le à la mairie.

Le saviez-vous ? Un nid de frelons asiatiques non détruit consomme 11,2 kg d'insectes par saison selon une étude du Muséum national d'histoire naturelle.

Une réunion organisée par la commune de Pluneret Plus d'information sur www.pluneret.fr



